



**Comité de programme  
du Secondaire**

Directrice :

Pr. Anne Sgard

[anne.sgard@unige.ch](mailto:anne.sgard@unige.ch)

## **PROCES VERBAL**

**Séance du COMPRO du Lundi 31 octobre 2011,**  
de 17h00 à 19h00 – Salle PM 234

---

### **Personnes présentes**

Anne Sgard, François Bertagna, Pierre Burgermeister, Raphaël Fornallaz, JS Graulich, Manuela Teixeira, Isabelle Grin, Charles Heimberg, Andreas Muller, Catherine Walther Green, Simon Toulou, Alain Müller, Brigitte Gerber

### **Personnes excusées**

Jérôme David

---

### **Prise du procès-verbal**

Laurence Verdesi

---

### **Ordre du Jour**

---

- 1 Approbation de l'ordre du jour
- 2 Adoption du PV de la séance du 26 septembre 2011
- 3 Informations de la directrice :
  - Accueil des nouveaux CE et représentants des étudiants
  - Organisation du bureau
  - La place de l'EDD dans la formation
  - Les cours du 1<sup>er</sup> mai
  - Date d'ouverture du site pour l'inscription en stage
- 4 Informations sur les flux d'étudiants
- 5 Discussion sur les autorisations de congés
- 6 La prévention du plagiat
- 7 La durée du mandat des membres du Compro
- 8 Modalités d'inscription des stagiaires auprès des EDAC

- 9 Se déterminer sur les points à traiter à l'avenir par le Compro, et ceux à traiter par le bureau du Compro
- 10 Divers

---

### 1. Approbation de l'OJ

---

OJ approuvé avec les points supplémentaires 9 et 10. Pas de divers.

---

### 2. Adoption du PV de la dernière séance

---

PV approuvé avec les quelques modifications demandées.

---

### 3. Informations de la Directrice

- Accueil des nouveaux membres du Compro : Alain Müller et Brigitte Gerber CE à 100%. Alain Muller est membre du bureau.
- 2 représentants étudiants maintenant, JS Graulich (2<sup>o</sup> année) et Manuela Teixeira (1<sup>o</sup> année).
- Mise en place du bureau du Compro : il se réunira une dizaine de jours avant chaque séance afin d'étudier les différents points de l'OJ, ainsi que les différentes questions soulevées et enverra un projet d'ordre du jour. Un délai est ainsi donné pour fournir les points supplémentaires à l'OJ, à savoir jusqu'au mercredi pour que le bureau puisse boucler l'OJ et respecter au mieux la transmission des demandes qui lui sont faites.
- La place de l'EDD dans la formation : Marco Solari a dû faire face à de nombreux changements et préoccupations à ce sujet. Une partie est déjà en cours et mis en place avec « Profession enseignante ».
- Les cours du 1<sup>er</sup> mai 2011 : jour de congé, mais bien vérifier qu'il n'y a pas de cours prévus ce jour là. **L'administration de l'IUFE doit officiellement le confirmer. Anne Sgard va s'en occuper.**
- Date d'ouverture du site pour l'inscription en stage : la date du lundi 24 octobre 2011 a été maintenue, décision qui relève de la Commission des stages et non du Compro.

Les associations professionnelles soulignent que contrairement à ce que mentionne le mail de la Direction de l'IUFE à ce sujet au Chef du DIP et au Recteur de l'Université, les CE, EDAC et RF-DIR n'étaient pas au courant. Le choix de la date n'a jamais été discuté. Il a été annoncé mais pas discuté. Les personnes précitées n'ont pas été consultées.

La conseillère aux études rend attentif au fait que tout changement de dernière minute est toujours très mal perçu par les étudiants et ce, à fortiori au sujet d'une date qui avait été arrêtée et diffusée depuis déjà passablement de temps.

Selon les représentants des étudiants et les associations professionnelles, les justifications apportées sur ce point ne sont pas exactes, ce qui crée un problème de fond, à savoir où se situe la crédibilité des intervenants ? Quelles sont les

prérogatives du Compro ? Le Compro a un rôle à jouer dans l'élaboration du calendrier. Une fois que la décision est prise, c'est définitif. Le Compro n'est pas qu'un organe consultatif.

**Il s'avère indispensable qu'à l'avenir un descriptif définitif soit établi sur le rôle, le pouvoir et la marge de manœuvre du Compro, ainsi que sur les autres Commissions, afin de savoir précisément qui fait quoi. Il faut clarifier le rôle du Compro par rapport à la Commission emploi/stages.**

---

#### 4. Informations sur les flux d'étudiants

---

**La conseillère aux études fournira les statistiques à ce sujet**, identiques à celles qu'elle communique au département.

Point reporté au prochain Compro.

---

#### 5. Discussion sur les autorisations de congé

---

Quelles informations doivent fournir les enseignants de l'IUFE qui sont les premiers interlocuteurs des étudiants ?

Les autorisations sont délivrées par le directeur selon une règle de base :

- Pour les conseils et pré-conseils de classe : oui
- Pour les voyages d'étude : au cas par cas, en fonction des liens entre le voyage et la discipline enseignée.
- Pour des cas particuliers : au cas par cas

Le principe est la priorité à la formation. Toute demande de congé doit être liée à la charge d'enseignement de la personne sollicitant cette demande.

**Il est demandé par les représentants des étudiants que le principe d'équité soit strictement respecté, et les décisions rendues publiques. Il faut qu'il y ait une trace accessible à ce sujet.**

**Il est également demandé qu'une liste des critères d'attribution des autorisations soit faite et communiquée.**

---

#### 6. Prévention du plagiat

---

Cela relève de la Commission des oppositions dont la Présidente a interrogé les enseignants à ce sujet. Cette dernière a fait une enquête auprès des enseignants de l'IUFE en 2010, dont elle a eu très peu de retour. Les cas soumis sont de gravité diverse. A l'avenir, chaque travail d'évaluation écrit comportera la mention suivante, datée et signée par l'étudiant, afin que tout étudiant-e soit conscient-e des conséquences engendrées par le non respect de cette mention :

**« Par ma signature, j'atteste que dans ce texte toute affirmation qui n'est pas le fruit de ma réflexion personnelle est attribuée à sa source, et que tout passage recopié d'une autre source est cité entre guillemets. Au surplus, si mon travail a nécessité une relecture effectuée par un tiers, j'atteste et je maintiens que toute la partie rédactionnelle est strictement personnelle »**

**Date + signature de l'étudiant-e**

Il est suggéré que la communication de cette mesure donne lieu à une information et une discussion plus large sur ce qu'est le plagiat.

---

## **7. La durée du mandat des membres du Compro**

---

Ce point est reporté à la prochaine séance.

---

## **8. Modalités d'inscription des stagiaires auprès des EDAC**

---

La perspective que cela passe directement par les RF-DIR est évoquée, afin que ces derniers s'occupent directement de la répartition.

Cette possibilité est rejetée par la majorité des membres du Compro. Les représentants des étudiants insistent sur l'importance du choix par les étudiants de leur lieu de stage. Ils relèvent en outre que les critères principaux sont la localisation de l'établissement et l'horaire. L'étudiant doit pouvoir choisir et a la possibilité de prendre contact avec un EDAC avant l'ouverture du site.

Il est demandé que la liste des EDAC soit connue suffisamment tôt et que toutes les personnes concernées soient correctement informées sur les modalités d'inscription.

**Deux enquêtes vont être lancées, auprès des EDAC par l'administration et auprès des étudiants par leurs représentants, afin d'avoir un retour concret sur les modalités d'inscriptions aux stages.**

---

## **9. Se déterminer sur les points à traiter à l'avenir par le Compro, et ceux à traiter par le bureau du Compro.**

---

Ce point sera à traiter lors de la prochaine réunion du Compro.

Le bureau va inviter la Direction de l'IUFE afin de clarifier ce point et pouvoir ainsi se déterminer clairement sur certaines parties de la Forensec qu'il se doit de traiter.

La séance est levée à 19h00.

La prochaine réunion aura lieu le **lundi 28 novembre 2011 à 17h à l'IUFE.**